



COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX ARCHIVES DE FRANCE

SÉANCE EN DATE DU 8 JUILLET 2020

COMPTE RENDU

Membres du comité présents

- Philippe BARBAT délégué interministériel aux archives de France (DIAF) et directeur général des patrimoines, président du comité
- Françoise BANAT-BERGER, cheffe du service interministériel des archives de France, chargée du secrétariat du CIAF
- Isabelle RICHEFORT, directrice adjointe des archives diplomatiques (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) représentant Hervé MAGRO, directeur des archives diplomatiques
- Blandine WAGNER, cheffe du bureau de la politique des archives et des bibliothèques (ministère des armées/DPMA), représentant Sylvain MATTIUCCI, directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives (ministère des armées)
- Jean-Séverin LAIR, directeur du programme TECHGOUV, représentant Nadi BOU HANNA, directeur interministériel des systèmes d'information et de communication de l'État
- Alexandre MOREAU, sous-directeur du cadre de vie, représentant Hubert GICQUELET, chef du service de l'environnement professionnel (secrétariat général du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance)
- Isabelle DORLIAT-POUZET, cheffe du bureau des services publics locaux, représentant Stanislas BOURRON, directeur général des collectivités locales (ministère de l'intérieur)
- Isabelle BONNÉLIE, représentant Thierry LAMBERT, directeur interministériel de la transformation publique

Experts et invités

- Jean-Charles BÉDAGUE, sous-directeur de la communication et de la valorisation des archives (SIAF)
- Catherine JUNGES, sous-directrice de la politique archivistique (SIAF)
- Marie LAPERDRIX, cheffe du service des archives économiques et financières (secrétariat général du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance)
- Bruno RICARD, directeur des Archives nationales
- Emmanuel LABORDE, directeur du programme VITAM (ministère de la culture)
- Romain DELASSUS, sous-directeur des systèmes d'information (ministère de la culture)
- Pierre LAUGEAY, chef du service historique de la défense (ministère des armées)
- Thomas Van de WALLE, directeur du projet ADAMANT (Archives nationales)

♦ **Impact de la crise du covid-19 sur les services publics d'archives relevant des ministères de la Culture, de l'Europe et des Affaires étrangères et des Armées (continuité d'activité, reprise d'activité) : tour de table**

M. Bruno Ricard présente, pour le compte du ministère de la Culture, la situation des Archives nationales, dont il est le directeur. La reprise d'activité s'est caractérisée par une montée progressive des effectifs présents sur le site, qui sont passés d'une trentaine d'agents à 25 puis 50% des effectifs durant le mois de mai. A partir du mois de juin, le travail en présentiel est devenu la règle mais le nombre de personnes restées en télétravail ou en ASA se conjugue aux premiers départs en congés pour aboutir à un effectif présent encore loin de la normale. Les salles de lecture et le musée ont rouvert depuis le 1^{er} juillet, avec un dispositif qui a amené à réduire les horaires quotidiens d'ouverture, le nombre de places de consultation offertes aux lecteurs (50 à Pierrefitte, 35 à Paris, ce qui correspond à la moitié de la fréquentation maximale de l'année dernière à la même époque), ainsi que le nombre de documents consultables par jour. Le port du masque est obligatoire pour les agents en contact avec le public comme pour les lecteurs. Ce dispositif a fait l'objet d'échanges avec les représentants du personnel au cours de cinq CHSCT ainsi qu'avec ceux des lecteurs, lors d'une séance du comité des usagers des Archives nationales. On constate un retour en nombre des chercheurs, dont attestent les jauges atteintes quasiment tous les jours.

En ce qui concerne les ministères économiques et financiers, M. Alexandre Moreau et Mme Marie Laperdrix exposent qu'à partir du 11 mai, la situation des effectifs en présentiel a permis de proposer aux chercheurs la numérisation de documents à la demande pour pallier la fermeture de la salle de lecture. La réouverture de cette dernière le 30 juin ne met pas fin à cette offre, car il n'est pour l'instant possible d'accueillir qu'un nombre limité de chercheurs (3 personnes au lieu de 12 en temps habituel), alors que la demande est forte. Dans ce contexte, l'enjeu est maintenant de maintenir et de développer cette offre de service. S'agissant de la collecte des archives auprès des services du ministère, elle s'est maintenue pendant le confinement pour les seules archives numériques. Elle a repris sur un rythme soutenu pour les archives physiques dès le déconfinement, puisqu'entre le 13 mai et le 15 juin ont été collectés plus de 2 kml d'archives.

M. Pierre Laugeay, chef du service historique de la défense (SHD), indique que du 16 mars au 11 mai, 5 à 7% des effectifs a travaillé en présentiel. Une partie des chantiers en cours ont donc continué à fonctionner, notamment celui de la déclassification des archives de plus de 50 ans. Ouverte progressivement, la salle de lecture du SHD à Vincennes a été accessible à tous à partir du 1^{er} juillet dans la limite de 25 places (sur une jauge de 75) et sur réservation pour tous les types de documents. Comme en temps habituel, elle ouvre tous les jours de la semaine, y compris le samedi, mais ferme plus tôt (15 heures) pour faciliter le nettoyage des locaux et la mise en quarantaine des documents consultés. Les autres salles du SHD, qui compte 10 sites au total, ont également réouvert au cours du mois de juin, sur réservation et avec des jauges variant de 2 à 6 personnes. Au 8 juillet, 50% de l'effectif travaille en présentiel, 30% est en télétravail, 20% est placé en ASA. Une remontée progressive est prévue à partir du 15 juillet de manière à pouvoir atteindre 100% des effectifs présents au 15 septembre. Un premier retour d'expérience permet d'ores et déjà de souligner deux points : ici comme ailleurs, la crise a révélé un manque de moyens informatiques mais s'est aussi avérée un accélérateur de l'équipement des personnels. D'autre part, elle a été l'occasion de développer la transversalité des équipes.

Mme Blandine Wagner précise, pour le compte du ministère des armées, que la salle de lecture de l'EPCAD a rouvert dès le 19 mai et que, dans le dispositif actuel, elle offre deux places aux chercheurs.

Mme Isabelle Richefort, rapportant pour la direction des archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, explique que cette dernière a appliqué les dispositions prévues par le plan de continuité du ministère, qui limitait les personnels en présentiel à 4 à 5% de l'effectif total. La direction des archives a mobilisé ses cadres pour assurer les missions essentielles à la continuité des activités du ministère (recherches d'information, mise à disposition de ressources pour la réalisation de cartes, etc.). Le reste des agents, dont la plupart étaient en télétravail, s'est consacré à des tâches souvent reportées en temps ordinaire, telles que la finalisation des inventaires, la transcription d'archives orales, l'enrichissement du portail internet. A partir du 11 mai, le travail a progressivement repris en présentiel, ce qui a notamment permis d'accueillir les membres de la commission Rwanda. Les deux salles de lecture (Nantes et La Courneuve) ont rouvert trois jours par semaine à partir de la mi-juin (au lieu de 5 jours en temps habituel et ce, jusqu'au 15 juillet), d'abord aux chercheurs qui en avaient fait la demande puis à tous et sans réservation préalable. Le nombre de communications par lecteur n'a pas été réduit, sauf en ce qui concerne les microfilms jusqu'alors en accès libre.

Le tour de table permet également de souligner la pertinence du guide de bonnes pratiques rédigé par le SIAF à destination des services d'archives pour faciliter leur réouverture, ainsi que l'importance des échanges entre les services qui ont pris soin de s'entendre, par exemple, sur les conditions de réouverture de leurs salles de lecture ou sur la facilitation d'accès offerte aux membres de la commission Rwanda. Mme Françoise Banat-Berger ajoute que la période du confinement a amené le SIAF à expérimenter de nouveaux modes d'animation du réseau (visioconférences, webinaires) qui s'avèrent extrêmement précieux et qui continueront vraisemblablement à être utilisés au-delà de la crise sanitaire actuelle.

Le ministère des finances informe qu'il lance, à des fins opérationnelles autant qu'historiques, une collecte des archives stratégiques produites durant la période et qui témoignent de la gestion du ministère en temps de crise, ainsi qu'une série d'entretiens avec les chefs de service. L'objectif est également d'accompagner le plan de continuité et de maîtrise des risques ministériel sur la partie gestion du risque documentaire. Françoise Banat-Berger ajoute que ce type de démarche est également mise en oeuvre, mais en direction de la population, dans le réseau des services territoriaux d'archives (appels à témoignages, collecte de « journaux du confinement » par exemple).

En conclusion, M. Philippe Barbat relève que les services d'archives n'ont à aucun moment de cette crise perdu le sens de leurs missions fondamentales, à savoir la satisfaction des besoins de leurs publics. Il se félicite que les réflexes collégiaux aient bien fonctionné, permettant aux services d'archives de coordonner leurs actions et d'échanger l'information.

- ◆ **Présentation du bloc que forment les projets archives VITAM, VAS, SIA v3 portés par le ministère de la Culture et impact de la crise du covid-19 sur le programme VITAM** par Romain DELASSUS, sous-directeur des systèmes d'information (ministère de la Culture) et Emmanuel LABORDE, directeur du programme VITAM

Romain Delassus rappelle que le panorama dans lequel s'inscrit le portage des projets d'archivage numérique par ses services se caractérise par l'existence :

- d'un plan de transformation numérique ministériel daté de mai 2019,
- d'un plan de transformation ministérielle, qui prévoit la mise sur pied d'une entité transverse en charge de la mise en place du plan de transformation numérique.

L'archivage est un défi technique et organisationnel qui occupe une place centrale dans la stratégie numérique du ministère, représentant d'ailleurs une large part des ressources consacrées au numérique. La DSI du ministère participe à trois grands types de projets :

- la maintenance et l'amélioration continue de VITAM,
- le système d'information métier des Archives nationales et VITAM accessible en service,
- la mise à disposition d'outils de gestion des archives pour l'ensemble des services du ministère.

Une des grandes forces de VITAM réside dans le mode d'organisation du projet : une équipe réunissant des compétences multiples (designer, métier des archives, informaticiens), le recours à la méthode agile, la mise sur pied d'un cercle d'utilisateurs. A terme, il s'agit d'étendre ces principes d'organisation à l'échelle du ministère, en y ajoutant une dimension d'accompagnement des produits. S'agissant de l'archivage, la situation est d'ores et déjà mûre pour créer une ligne de produits Archives placée sous une même responsabilité et en positionnant les équipes travaillant sur chacun des projets sur un même plateau.

Emmanuel Laborde, directeur du programme VITAM, explique que la crise du coronavirus, arrivée au moment d'un renouvellement partiel des équipes à l'occasion d'un changement d'attribution des marchés, a occasionné un glissement du planning des opérations d'exploitation, l'accès des prestataires au réseau ministériel ne pouvant se faire que sur site et sous le contrôle d'agents du ministère mobilisés sur d'autres urgences. Les développements n'ont en revanche pas été touchés. A l'heure actuelle, les activités prioritaires ont repris. Emmanuel Laborde exprime sa satisfaction de constater que le format de l'équipe de maintenance et d'amélioration continue (MAC VITAM), réduit par rapport à celle du projet VITAM, ne compromet pas l'efficacité des travaux engagés. De plus, la communauté des partenaires connaît une réelle dynamique. La représentation du club utilisateurs au comité de pilotage et au comité de direction VITAM est maintenant assurée. On constate que l'attente des porteurs converge avec celles des utilisateurs, ce qui explique que cette communauté d'utilisateurs se transforme pour partie en communauté de contributeurs (développements qui seront versés à la communauté, déclaration d'intention de financement de certaines évolutions). En ce qui concerne le projet VAS (VITAM Accessible en Service, c'est-à-dire une offre de service pour l'archivage numérique intermédiaire), les travaux ont réellement commencé. Le recrutement d'exploitants permet les travaux nécessaires sur le cloud NUBO, lequel hébergera le produit. Par ailleurs, une réflexion pour améliorer l'exploitation d'ADAMANT est en cours, en s'appuyant sur la mise en synergie des équipes d'exploitation des trois projets.

Françoise Banat-Berger souligne l'interministérialité du projet VAS, auxquels sont d'ores et déjà associés le ministère de la Culture, le ministère de la transition écologique, les ministères sociaux et le ministère de l'Agriculture. On attend de cette synergie qu'elle contribue à accélérer le développement de l'archivage numérique au sein de l'administration de l'Etat, au-delà du cercle des porteurs originaires de VITAM.

- ◆ **Diffusion de la note du délégué interministériel aux archives de France, en date du 6 juin 2019, relative à l'archivage des messageries, par Jean-Séverin LAIR, directeur du programme TECHGOUV (DINUM)**

Le délégué interministériel des archives de France a diffusé le 6 juin dernier une note relative à l'archivage des messageries. M. Jean-Séverin Lair fait part des interrogations du DINUM quant aux résultats attendus et quant à leur articulation avec le projet de la DINUM baptisé « poste de travail du futur ». Ce dernier, tirant les enseignements de la crise de la covid-19, prend la suite du projet ETNA (environnement numérique de travail de l'agent) porté par le programme TECHGOUV, pour mieux prendre en compte la question dans sa globalité (réseaux, matériels, outils collaboratifs) et en y intégrant la question de la mobilité. Il s'agit de définir un socle d'exigences communes à tous les ministères, en même temps que de construire une offre d'outils dont chaque ministère pourra s'emparer. L'archivage numérique a toute sa place dans cette logique. La DINUM propose donc de réfléchir à la mise en cohérence des pratiques, tout en s'inquiétant de la charge et des coûts potentiels.

Françoise Banat-Berger rappelle le contexte dans lequel a été élaborée cette note. Certaines informations particulièrement engageantes ne se retrouvent plus que dans les messageries, comme a d'ailleurs pu le vérifier durant le confinement le service d'archives du ministère de la Santé, sollicité pour retrouver les informations permettant de documenter la façon dont le ministère s'était préparé à une crise sanitaire de ce type. De plus en plus de messageries ont été collectées au fil des dernières années par les services d'archives des différents départements ministériels, lesquels versent régulièrement aux Archives nationales. Ainsi, par exemple, le ministère de la Culture a mis au point une stratégie de collecte systématique basée sur les fonctions ou l'exercice d'un certain niveau de responsabilité. Une procédure a été mise en place avec la DSI du ministère. On constate cependant parfois des refus de versement. Dans ce contexte, le SIAF a jugé utile de diffuser cette note, qui rappelle certains aspects juridiques liés aux messageries (statut d'archives publiques, problématique des données personnelles, etc.), l'enjeu de leur conservation et de leur archivage et invite chaque département ministériel à élaborer sa stratégie en la matière. Il est tout à fait logique de poursuivre la démarche en travaillant avec la DINUM autour d'une mise en cohérence des pratiques des uns et des autres dans le cadre du projet de poste de travail du futur.

Le ministère des finances rappelle l'importance d'une telle note surtout suite au dernier remaniement ministériel où les questions principales des cabinets ministériels portaient sur la question de l'archivage des messageries. Alexandre Moreau indique qu'une réponse sera faite par la secrétaire générale du ministère au DIAF sur cette question.

- ◆ **Mise en place d'un observatoire interministériel des dérogations et d'un observatoire interministériel des revendications : éléments de réflexion par Jean-Charles BÉDAGUE, sous-directeur de la communication et de la valorisation des archives, et Catherine JUNGES, sous-directrice de la politique archivistique (SIAF)**

Catherine Junges rappelle que le ministère de la Culture, celui des armées et celui de l'Europe et des Affaires étrangères ont convenu, lors de la session du CIAF du 28 janvier dernier, de mettre sur pied un observatoire des revendications, qui permettra d'avoir une vue globale sur les actions de revendication menées par chacun et sur leur résultat. Ce projet s'inscrit dans la démarche de transparence et de coordination interministérielle portée par le cadre stratégique 2020-2024. Les ministères concernés ont travaillé, en amont de la présente réunion, à recenser le type de données statistiques qu'il était possible et intéressant de réunir.

La présentation d'un premier recensement et l'échange qui s'en est ensuivi permet de constater que les données aisément mobilisables portent à la fois sur la volumétrie des actions en revendication engagées (nombre d'actions par années, nombre de lots concernés), sur les acteurs (ministère instructeur, service bénéficiaire), les résultats de l'action (contentieux, refus de restitution, restitution), sur les documents eux-mêmes. Des questions demeurent toutefois sur l'intérêt ou la pertinence de certaines de ces données pour l'analyse ou sur la façon de renseigner les données (par exemple au titre de quelle année comptabiliser un dossier dont l'instruction s'est étalée sur plusieurs années ?).

Les ministères concernés tombent d'accord pour affiner la réflexion et aboutir ainsi à la liste définitive des données à renseigner et à publier, ainsi qu'à la définition des modalités exactes selon lesquelles elles seront renseignées de manière à lever toute ambiguïté. L'objectif visé est de publier cette statistique interministérielle sur FranceArchives au dernier trimestre 2020 au plus tard. En conclusion, Philippe Barbat rappelle l'intérêt que revêt cette démarche de transparence dont il estime utile qu'elle s'applique en prenant en compte le maximum possible des critères évoqués.

En ce qui concerne les dérogations, Jean-Charles Bédague rappelle que le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) prévoit de confier la délivrance des autorisations de consultation anticipée d'archives publiques non librement communicables, jusqu'alors délivrées par le SIAF, aux directeurs d'Archives départementales et aux directeurs des services d'archives à compétence nationale relevant du ministère de la Culture. Le SIAF restera chargé des refus et du traitement des demandes relevant d'autres institutions (Archives municipales, opérateurs...). De leur côté, le ministère des Armées, celui de l'Europe et des Affaires étrangères ainsi que la préfecture de police de Paris accordent les dérogations pour la consultation anticipée des archives qui sont de leur compétence.

Dans ce contexte, le SIAF a été amené à s'interroger sur la façon dont il pourra conserver une vision globale sur l'accès par dérogation, vision globale qui lui est nécessaire pour garantir un traitement homogène et équitable des demandes et pour bâtir une politique en matière de dérogations générales, en permettant d'identifier les ensembles archivistiques propres à faire l'objet d'une ouverture anticipée à tous. D'autre part, les récentes controverses portant sur l'accès aux archives de la guerre d'Algérie ou aux archives classifiées amènent à vouloir disposer de plus d'éléments objectifs pour être en mesure de mieux expliquer l'action de l'administration dans le domaine de l'accès aux archives.

Le SIAF propose par conséquent de refonder l'observatoire des dérogations créé en 2002. Il s'agissait à l'origine d'un bilan établi annuellement à partir des données fournies par tous les ministères concernés. Ce bilan se limite aujourd'hui à une simple série de chiffres-clefs relatifs aux dérogations traitées par le seul ministère de la Culture, lesquels chiffres sont publiés sur FranceArchives (nombre d'autorisations, d'autorisations partielles, ou de refus de consultation, nombre d'articles concernés). Il s'agit donc d'agréger à nouveau les données de base en provenance de chaque ministère, tout en réfléchissant à la manière d'enrichir ces dernières d'informations statistiques relatives à la nature des recherches qui motivent les demandes de dérogation, mais aussi à la période historique ou aux typologies documentaires sur lesquels elles portent. On pourrait ainsi, par exemple, s'interroger sur le traitement des dérogations portant sur la guerre d'Algérie ou sur le nucléaire.

Au cours de l'échange, les ministères concernés confirment leur intérêt pour la démarche. Selon l'organisation et les possibilités des ministères en matière de dérogation, la granularité des informations fournies pourra être différente. Il est convenu de travailler à un socle

commun minimal de données à fournir par chaque ministère et de définir le ou les format(s) ainsi que les vecteurs de diffusion (FranceArchives, rapport annuel, data.gouv...) et la fréquence des remontées d'informations.

◆ **Point divers**

Jean-Séverin Lair informe le CIAF que la DINUM lance les travaux sur l'impact environnemental du numérique. Le coût de l'archivage numérique mérite d'être évalué, notamment en comparaison avec celui de l'archivage papier et en fonction de sa volumétrie. Les membres du CIAF les plus concernés seront sollicités à ce propos à l'automne.

**Une prochaine réunion est programmée le 8 décembre 2020 à 15 heures,
salle Malraux au ministère de la Culture**

Pour le Comité interministériel aux Archives de France,

Françoise BANAT-BERGER,
Cheffe du service interministériel des archives de France